

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 42/00

ÉFAI – 000095 – AMR 23/08/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

COLOMBIE Les habitants de San José de Apartadó et d'autres communautés des départements d'Antioquia et du Chocó

Personnes tuées :

José Ubaldo QUINTERO, Edgar Mario URREGO OSORIO, Luis Eduardo Ciro ARISTIZÁBAL, Alonso JIMÉNEZ, Albeiro MONTOYA

Londres, le 21 février 2000

Selon les informations reçues par Amnesty International, des paramilitaires auraient tué cinq membres d'une « communauté pacifique » (*Comunidad de Paz*) du nord de la Colombie. L'armée aurait accusé à plusieurs reprises les communautés pacifiques de la région de cacher des guérilleros, l'accusation la plus récente ayant été formulée en janvier 2000, et rien n'a été fait pour traduire en justice les responsables présumés des attaques précédentes. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de cette communauté et des autres communautés pacifiques.

Une vingtaine d'hommes armés, vêtus d'uniformes militaires et arborant des brassards indiquant leur appartenance à un groupe paramilitaire, ont fait irruption dans la communauté de San José de Apartadó le 19 février, vers 19h30. Ils se sont divisés en quatre groupes : l'un est entré dans une salle de billard et a ordonné aux hommes qui s'y trouvaient de s'allonger sur le sol et de ne pas les regarder. Selon les informations reçues, l'un de ces hommes, Edgar Mario Urrego, n'a pas obéi aux ordres, a déclaré qu'il reconnaissait certains des hommes armés et qu'il s'agissait de soldats ; il a alors été abattu.

Un autre groupe s'est rendu à l'église pentecôtiste, a forcé José Ubaldo Quintero à en sortir et l'a tué de plusieurs balles dans la tête. Luis Ciro Aristizábal et Alonso Jiménez ont été contraints de sortir de leurs maisons et abattus. Albeiro Montoya a été tué sur la grand-place. Deux autres membres de la communauté auraient été blessés. Il semble que les paramilitaires aient sélectionné leurs victimes à partir d'une liste.

Selon les informations reçues, un certain nombre de témoins ont reconnu l'insigne de la XVII^{ème} brigade de l'armée sur les uniformes des hommes armés. Avant l'attaque, un grand nombre de soldats de la XVII^{ème} brigade auraient été vus à La Balsa, une communauté située entre San José de Apartadó et Apartadó. Il semble que les 20 hommes armés aient été vus en uniforme militaire sur la route menant à San José de Apartadó, non loin des soldats de la XVII^{ème} brigade, qui stationnaient dans un domaine du nom de La Guatinaja, dans la communauté de Caracolí. Selon les témoins, les hommes armés seraient restés là de 11h00 à 16h40, puis se seraient dirigés vers San José de Apartadó.

La communauté de San José de Apartadó (département d'Antioquia) se compose d'un millier de personnes originaires de l'Urabá (dans le nord-ouest de la Colombie) qui ont été déplacées de force en 1996 et en 1997 à la suite de massacres perpétrés par des membres de la guérilla et par des groupes paramilitaires soutenus par l'armée. En mars 1997, San José de Apartadó s'est déclarée « communauté pacifique » dans le but de persuader les belligérants de respecter la neutralité et le droit à la vie de ses habitants. Depuis lors, quelque 65 d'entre eux ont été victimes d'homicides ou ont « disparu ». La majorité de ces atteintes aux droits humains sont imputables aux forces armées colombiennes ou à leurs alliés paramilitaires ; d'autres ont été commises par des membres des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes), un groupe armé d'opposition. Aucune des parties au conflit qui déchire la région de l'Urabá ne reconnaît le droit de cette communauté à la neutralité. Tandis que ces atteintes aux droits humains et ces violations du droit international humanitaire se poursuivent, des hauts responsables des forces armées et des dirigeants politiques accusent les membres de la communauté d'être des sympathisants de la guérilla, parce qu'ils n'autorisent aucun groupe armé, ni même l'armée colombienne, à y maintenir une présence. Le 2 janvier 2000, un bulletin d'information de la télévision colombienne a rapporté que l'armée accusait les communautés pacifiques d'Antioquia et de Chocó de servir de base aux membres de la guérilla.

San José de Apartadó avait été le théâtre d'un autre massacre perpétré par des paramilitaires le 4 avril 1999.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/lettre par avion/aérogrammes/fax/télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- Demandez qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur l'attaque menée le 19 février 2000 contre San José de Apartadó, au cours de laquelle cinq personnes ont trouvé la mort et au moins deux ont été grièvement blessées ;
- dites-vous vivement préoccupé par la sécurité de l'ensemble des habitants de la communauté de San José de Apartadó et des autres communautés pacifiques du département de Chocó et exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de garantir leur sécurité ;
- demandez que des enquêtes exhaustives et impartiales soient menées sur les liens existant entre la XVII^{ème} brigade et les groupes paramilitaires agissant dans les départements d'Antioquia et de Chocó, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les personnes qui soutiennent ces groupes ou participent à leurs actions soient traduites en justice ;
- exhortez les autorités à prendre sans délai des mesures efficaces en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement à plusieurs reprises et aux recommandations des Nations unies.

Évoquez également ces sujets de préoccupation auprès des autorités de votre pays – ces dernières années, un certain nombre de gouvernements, informés de la situation à laquelle sont confrontées les communautés pacifiques d'Antioquia et de Chocó, ont exprimé leur soutien à ces initiatives civiles et ont constitué des délégations qui se sont rendues dans ces communautés ou ont rencontré leurs représentants. Exhortez votre gouvernement à condamner publiquement la dernière attaque et à suivre de près les efforts entrepris par le gouvernement colombien afin de veiller à ce qu'une enquête exhaustive soit menée sur cette attaque, que les responsables soient déférés à la justice et que des mesures soient prises afin de lutter contre les groupes paramilitaires opérant dans la région.

APPELS À :

Président de la République :

Señora Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : 57 1 286 7434 / 284 2186 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de la Défense :

Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN – Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie

Télex : 42411 INPRE CO; 44561 CFAC CO

Fax : 57 1 222 1874

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Commandant des forces armées :

General Fernando Tapias Stahelin
Comandante de las Fuerzas Militares
Avenida El Dorado - Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Comandante Fuerzas Militares, Bogotá, Colombie

Fax : 57 1 222 2096

Formule d'appel : *Sr. Comandante, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Gouverneur du Département d'Antioquia :

Dr. Alberto Builes Ortega
Gobernador del Departamento de Antioquia
Gobernación de Antioquia
Calle 42B, # 52 – 106
Medellín, Antioquia, Colombie

Télégrammes : Gobernador de Antioquia, Medellín, Colombie

Fax : 57 4 381 1342

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES À :

Commission intercongrégations Justice et paix :

Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz
AA 31861
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 AVRIL 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -